

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 84**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

**Du lundi 20 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Décision modificative n°2 au  
Budget Annexe de l'Eau au titre  
de l'année 2023**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, présente une décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau, au titre de l'année 2023, à savoir :

Désignations	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66112 : Intérêts – Rattachement des ICNE	0.00 €	577.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>577.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 577.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 052-215200403-20231120-DEL2023\_84-DE

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313 : Constructions	0.00 €	19 923.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	18 519.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 404.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>18 519.00 €</b>	<b>19 923.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 404.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>18 519.00 €</b>	<b>19 923.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 404.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 981.00 €</b>		<b>1 404.00 €</b>	

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT